

Nous, soussignés DAF Trucks France (B.P. 52396 - 95943 ROISSY CDG Cedex, Tél. : 01.49.90.80.00.), représentant dûment accrédité de DAF Trucks N.V. Eindhoven (Pays - Bas) constructeur, certifions que le véhicule livré :

- en chassis-cabine (voir nota 1) - en VASP (voir nota 2) :

(2) Dénomination :	: DAF
(D1) Marque	: AD 85 7
(D2) Type	: G1 N / 50
Variante / Version	: FAD CF85
(D3) Dénomination commerciale	: XLRAD85MC0E900409
(E) Numéro d'identification	: 34000
(F1) Masse en charge techniquement admissible (kg)	: 32000
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	: (3)
Sous couvert de l'article R 433-1 (kg)	: 40000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	: (3)
Sous couvert de l'article R 433-1 (kg)	: (3)
(J) Catégorie internationale	: N3G
(J1) Genre national	: VASP - Châssis cabine pour CAM
(K) Numéro de la réception par type	: P-3015.06.03
(P1) Cylindrée (cm³)	: 12902,0
(P2) Puissance net maximale (kW)	: 300,0
(P3) Source d'énergie	: GO
(P6) Puissance administrative (CV)	: 34
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 2
(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A])	: 91
(U2) Régime de rotation lui correspondant (tr/min)	: 1425
(V7) CO ₂ (g/km)	: non concerné
(V9) Classe environnementale	: 0555*0651G

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus

- sort de nos usines, le

pour être livré à :

DAF Trucks France
 64/66, Rue des Vanesses
 B.P. 52396
 95943 ROISSY CDG CEDEX
 Tél. 01 49 90 80 00 - Fax 01 49 90 80 39
G. LASNE

Fait à Paris - Nord II, le 19/04/2011

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
 (3) La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnel. Cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.
 Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'article R 433-1 du Code de la Route dans les conditions de :

- masse en charge maximale admissible (PTAC) (kg) ci-après : **34000**
- masse en charge maximale admissible de l'ensemble (PTRA) (kg) ci-après : **80000**

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
 - soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions et camionnettes ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
 - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
 - soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
 - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
 - soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous, DAF Trucks France, représentant dûment accrédité de DAF Trucks N.V., certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort de nos usines équipé de :

Barre anti encastrement AV	: Non	Ralentisseur hydraulique	: Non
Dispositif anti-patinage des roues (ASR)	: Non	Type : MX EB	Poids : Néant
Frein sur échappement renforcé (MX EB)	: Oui	ESS1:13 R 22.5	ESS2:13 R 22.5
Ralentisseur électromagnétique	: Non	ESS3:13 R 22.5	ESS4:13 R 22.5
Marque	: DAF	ESS1:7500	ESS2:7500
Pneumatiques (3)	: ESS1:13 R 22.5	ESS3:10500	ESS4:10500
Charges maximales techniquement admissibles (suivant monte pneumatique) : (3)	: ESS1:7500	ESS2:7500	ESS3:10500
Eléments mécaniques conditionnant les charges maximales sur les essieux : Néant.	: ESS1:Mécanique	ESS2:Mécanique	ESS3:Mécanique
Type de suspension	: Mécanique	ESS4:Mécanique	(au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE modifiée)
Type de suspension sur l'essieu moteur	: Mécanique	AV 1:Disques	AV 2:Disques
Type de frein	: ESS1:24	ESS2:24/24	AR 1:Tambours
Type des cylindres de frein	: Non	ESS3:24	AR 2:Tambours
Chauffage autonome	: Non	ESS4:24/24	
Dispositif de contrôle de stabilité (VSC/ESP)	: Non		

(3) Voir conditions au point 1.2. de la notice descriptive.